

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 039-3923/18/BM

■ Renouvellement d'adhésion à l'association PIICTO et paiement de la cotisation 2018

MET 18/7056/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin (PIICTO), créée le 5 septembre 2014, entend contribuer au développement économique de la Zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer ainsi que du territoire métropolitain.

Couvrant un périmètre de 1 200 hectares, son objectif est de favoriser les mutualisations entre les industriels présents sur cette zone, selon des logiques d'écologie industrielle et d'économie circulaire, et de permettre l'implantation et le développement d'autres acteurs industriels, dans une optique de compétitivité, d'attractivité territoriale et d'innovation économique.

Cette association qui regroupe les entités implantées dans le périmètre de la Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin a notamment pour objet de :

- développer l'écologie industrielle en élaborant des projets communs visant à l'optimisation des activités industrielles, la mutualisation de services et des synergies opérationnelles, pour les acteurs existants et les futurs entrants,
- développer des activités industrielles et ainsi préparer l'accueil de nouvelles activités en établissant une stratégie de développement et d'innovation en accord avec les missions du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), issues de la loi de réforme portuaire de 2008, notamment pour l'aménagement et la gestion des zones industrielles, et pour leur promotion,
- mettre en place une gouvernance commune basée sur une charte de management HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement), pour cadrer la réglementation dite «PPRT» (Plan de Prévention des Risques Technologiques) appliquée aux plateformes industrielles, l'expérimentation dite «ZIEE» (Zones d'Intérêt Economique et Ecologique) et les modalités d'accueil et de services à proposer aux nouveaux entrants,
- être force de propositions en termes d'innovation réglementaire permettant un développement optimisé et densifié de la plateforme.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 02 août 2018

L'association PIICTO est composée :

- de membres actifs qui représentent les entités implantées sur la zone ainsi que les propriétaires fonciers de la zone,
- et de membres qualifiés, lesquels sont des personnes physiques ou morales susceptibles d'apporter aux membres actifs un appui en termes d'expertise technique, financière ou juridique.

Par délibération n° ECO 013-1787/17/CM du 30 mars 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré, pour l'exercice 2017, à l'association PIICTO en tant que membre qualifié et a réglé un montant de cotisation de 1 000 €.

Compte tenu du maintien des objectifs poursuivis par l'association PIICTO, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association, en qualité de membre qualifié, pour l'exercice 2018.

Il appartient donc aujourd'hui à la Métropole Aix-Marseille-Provence de se prononcer sur le renouvellement de cette adhésion et sur le règlement du montant de cotisation fixé à 1 000 € pour l'année 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° ECO 013-1787/17/CM du 30 mars 2017 de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant adhésion à l'association Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin (PIICTO) ;
- La délibération n° FAG 031-3050/17/CM du 14 décembre 2017 de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant approbation du Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence - adoption du budget primitif 2018 et des États Spéciaux de Territoire ;

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin (PIICTO) entend contribuer au développement économique de la Zone Industriale-Portuaire de Fos-sur-Mer ainsi que du territoire métropolitain ;
- Que son objectif est de favoriser les mutualisations entre les industriels présents sur cette zone, selon des logiques d'écologie industrielle et d'économie circulaire, et de permettre l'implantation et le développement d'autres acteurs industriels, dans une optique de compétitivité, d'attractivité territoriale et d'innovation économique ;
- Que compte tenu de sa compétence en matière de développement économique, le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association présente un intérêt certain ;

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 02 août 2018

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin (PIICTO), en tant que membre qualifié, pour l'exercice 2018, ainsi que le paiement de la cotisation 2018, d'un montant de 1 000 €.

Article 2 :

Les crédits nécessaires, sont inscrits au budget de la Métropole / État spécial de territoire Istres-Ouest Provence, chapitre 011, nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT